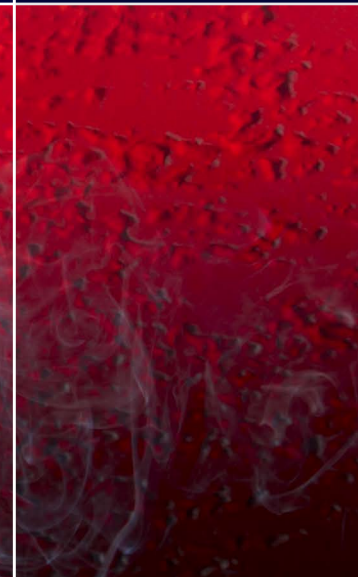
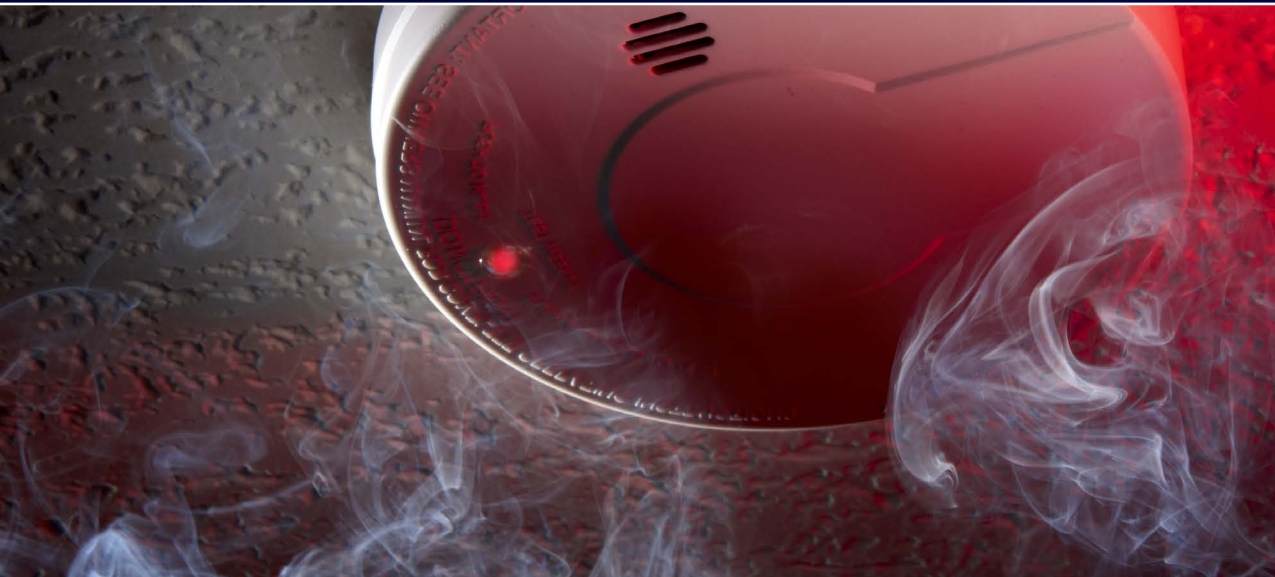


# AVERTISSEUR DE FUMÉE



L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit, à notre insu. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile. Les moments les plus propices pour le remplacement de la pile sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure.

Voici des réponses aux questions les plus fréquemment posées sur l'avertisseur de fumée.

#### **Est-il obligatoire de posséder un avertisseur de fumée ?**

Le Règlement incendie oblige d'avoir un avertisseur de fumée sur chaque étage de la maison, ceux-ci doivent être fonctionnels. Il s'agit d'un élément essentiel à votre sécurité et celle de votre famille.

#### **Quel modèle acheter ?**

Les avertisseurs de fumée doivent, lorsque requis par la norme en vigueur lors de la construction (bâtiment construit après 1985) ou de la transformation du bâtiment :

- être connectés en permanence à un circuit électrique et il ne doit y avoir aucun dispositif de sectionnement entre le dispositif de protection contre les surintensités et l'avertisseur de fumée
- être reliés électriquement et reliés entre eux, de manière qu'ils se déclenchent tous automatiquement dès qu'un avertisseur est déclenché dans le logement.

Il y a aussi des avertisseurs de fumée munis d'une pile au lithium, qui peut durer jusqu'à dix ans. Ces avertisseurs peuvent s'avérer une solution intéressante pour les personnes qui ont tendance à négliger le remplacement des piles.



**Terrebonne**  
*Une histoire de vie*

# AVERTISSEUR DE FUMÉE (SUITE)



Il existe deux types d'avertisseurs de fumée :

- Les avertisseurs à ionisation (ioniques), qui sont mieux adaptés pour les pièces contenant des substances ou des matériaux fortement combustibles comme des graisses de cuisson, des liquides inflammables, des solutions nettoyantes, etc. Ces appareils réagissent rapidement aux incendies de grande intensité;
- Les avertisseurs à cellule photoélectrique (optiques), qui réagissent aux incendies pouvant être causés par une cigarette qui brûle sur une surface de textile comme un divan. L'avantage de ces appareils : ils sont moins sujets aux alarmes intempestives pouvant survenir près de la cuisine ou de la salle de bain.

Pour une protection optimale, vous pouvez aussi vous procurer un avertisseur de fumée qui combine les deux types de fonctionnements.

Avant de faire l'achat de votre avertisseur, vérifiez s'il est certifié par les laboratoires des assureurs du Canada (ULC), un organisme de normalisation reconnu. On trouve aussi souvent le logo CSA qui indique que certaines pièces de l'avertisseur ont été fabriquées selon les normes de CSA International. Les avertisseurs de fumée doivent être conformes à la norme CAN/ULC-S531.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de fumée dans les magasins à grande surface ou dans les quincailleries, pour une somme d'environ 10\$, variant selon vos besoins.

## Qui est responsable de l'entretien de l'avertisseur de fumée ?

L'occupant d'un logement est responsable de l'entretien et du maintien en bon état de fonctionnement de l'avertisseur de fumée, notamment en remplaçant les piles lorsque nécessaire.

## Quel type de pile puis-je utiliser ?

À cet effet, il est recommandé de suivre les indications du fabricant. Rappelons qu'il ne faut pas installer de pile rechargeable dans un avertisseur de fumée. Soyez aussi attentifs aux signaux sonores que votre appareil peut émettre puisqu'ils résultent possiblement d'un dysfonctionnement de l'avertisseur, d'une pile épuisée ou d'une détection de fumée.

## Combien doit-on retrouver d'avertisseurs dans un logement ?

Il faut en installer un à tous les étages incluant le sous-sol, et il est recommandé d'en munir les chambres où l'on dort la porte fermée.

## Où faut-il l'installer ?

Dans le corridor, près des chambres à coucher, à un endroit où la fumée circulerait librement en cas d'incendie. Il peut être fixé au plafond, à une distance d'au moins 10 cm des murs ou au haut du mur, à une distance de 10 à 30 cm du plafond.

## Comment vérifier son fonctionnement ?

Pour savoir si un avertisseur de fumée fonctionne bien, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. Ceci doit être fait une fois par mois.

## Quelle est sa durée de vie ?

En général, l'avertisseur de fumée a une durée de vie de dix ans. Toutefois, il faut toujours s'en remettre aux indications émises par le fabricant; la date de fabrication apparaît à l'intérieur près de la pile et la date de péremption apparaît sur le boîtier.

